

No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE EXTRAORDINAIRE MARDI 19 NOVEMBRE 2019 À 20 H 30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mardi 19 novembre 2019 à 20 h 30, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard Mme la conseillère Évelyne Girard M. le conseiller Michel Landry M. le conseiller Gaétan Normandeau Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s):

M. le conseiller Gregory Bussieres

Sont également présents : Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière M. Michel Simard, trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 41.

INSCRIPTION DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE

La directrice générale et greffière, Mme Luce Paradis, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

19-11-356 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

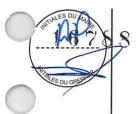
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Évelyne Girard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

19-11-357

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 306 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT N° 306 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 353 200 \$ ET UN EMPRUNT DE 353 200 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE À CHARGEMENT LATÉRAL AUTOMATISÉ NEUF »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Audrey Simard donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 306 décrétant une dépense de 353 200 \$ et un emprunt de 353 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé neuf ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

Mme la conseillère Audrey Simard dépose le projet du règlement n° 306 intitulé « Règlement n° 306 décrétant une dépense de 353 200 \$ et un emprunt de 353 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de collecte à chargement latéral automatisé neuf ».

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucun citoyen présent dans la salle.

19-11-358

RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Évelyne Girard appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 44.

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 19-11-356 à 19-11-358 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 20^e jour du mois de novembre 2019.

M. Alain Poirier

Maire

Luce Paradis, OMA Directrice générale et greffière